

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-003
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 Février 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

| | |
|--|---|
| POINT 1 à 7 | Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL. |
| Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 | |
| Nbre de membres présents : 27 | |
| Nbre de suffrages exprimés : 31 | Excusés : MMES. MM. Anne-Lise GARCIA, Claude STIQUEL, Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL. Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY. Pouvoirs : Anne-Lise GARCIA pouvoir à Stéphanie GAUTIER Claude STIQUEL pouvoir à Denis NEDEZ. Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER pouvoir à Stéphanie BOURQUIN |

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 février 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur MAILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Procès-Verbaux de la séance du 14 décembre 2022 et de celle du 18 janvier 2023 sont adoptés à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

SUBVENTION EN FAVEUR DE LA TURQUIE ET DE LA SYRIE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230322-2023-003-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023- 03**SUBVENTION EN FAVEUR DE LA TURQUIE ET DE LA SYRIE**

Monsieur le Maire informe que le 06 février 2023, de violents séismes ont touchés la Turquie et la Syrie entraînant un véritable drame humanitaire.

Une immense solidarité internationale s'est mise en place pour aider et soutenir ces populations meurtries et leur apporter une aide matérielle et un soutien affectif.

Face à cette injustice et à la souffrance du peuple Turque et Syrien, la Ville de Valentigney s'est immédiatement mobilisée pour organiser une collecte. Les dons financiers collectés seront remis à la Croix Rouge.

La Ville de Valentigney souhaite pour sa part soutenir ce mouvement de solidarité en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Croix Rouge.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € au profit de la Croix Rouge et autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 22 FEVRIER 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230322-2023-003-DE
Date de réception préfecture : 22/03/2023